

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 22

Artikel: [Anecdote]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182313>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 31 Mai 1873.

La question de la révision revient sur le tapis plus vivace que jamais, et la réunion du *Volksverein suisse*, à Olten, occupe tous les organes de la presse. A cette occasion, il est opportun de citer le discours adressé par Napoléon I^{er} aux délégués suisses à Paris, en 1802, alors qu'il nous donna l'Acte de Médiation. Le grand homme eût été à Olten l'autre jour avec MM. Piccard et Scherrer, qu'il n'eût pas mieux pu parler :

« Il faut, disait le Premier Consul, rester ce que la nature vous a faits, c'est-à-dire une réunion de petits Etats confédérés, divers par le régime, comme ils le sont par le sol, attachés les uns aux autres par un simple lien fédéral, lien qui ne doit être ni gênant, ni coûteux.... Il importe que l'égalité véritable, celle qui fait la gloire de la Révolution française, triomphe chez vous comme chez nous; que tout territoire, que tout citoyen soit l'égal des autres, en droits et en devoirs. Ces choses accordées, vous devez admettre non pas les inégalités, mais les différences que la nature a établies elle-même entre vous. Je ne vous comprends pas sous un gouvernement uniforme et central comme celui de la France. On ne me persuadera pas que les montagnards, descendants de Guillaume-Tell, puissent être gouvernés comme les riches habitants de Berne ou de Zurich. D'ailleurs à quoi bon un gouvernement central? Pour avoir de la grandeur à la façon de celle de la France, il faut un gouvernement richement doté, une armée permanente. Voudriez-vous payer tout cela et le pourriez-vous?.. »

» Vous avez votre grandeur à vous, et qui en vaut bien une autre. Vous devez être un peuple neutre, dont tout le monde respecte la neutralité. Etre chez soi libres, invincibles, respectés, c'est une assez noble manière d'être. Pour celle-là, le régime fédératif vaut mieux. Il y a moins de cette unité qui ose, mais il y a plus de cette inertie qui résiste. Il n'est pas vaincu en un jour comme un gouvernement central, car il résiste partout, dans toutes les parties de la Confédération.... »

» Une Confédération qui laisse à chacun son indépendance native, la diversité de ses mœurs et de son sol, qui soit invincible dans ses montagnes, voilà votre véritable grandeur morale. »

Monarchie et République

Thiers est renversé.

L'Assemblée nationale penche ou plutôt tombe vers la monarchie.

Pour la France :

La monarchie c'est le gouvernement d'un seul, capable ou incapable, transmissible par l'hérédité. C'est ce droit prétendu divin et qui l'est le moins possible.

La république, c'est le gouvernement du peuple, de tous, et où chacun peut aspirer à la première dignité du pays.

La monarchie, ce sont les titres, les décorations, les rubans, les privilèges; c'est l'armée permanente avec son sabre et ses soldats achetés ou vendus.

La république : c'est l'égalité absolue, le soldat-citoyen qui se bat pour son pays et qui porte la croix d'honneur dans sa conscience et non sur sa poitrine.

La monarchie, c'est l'ordre fondé sur la force; la république, c'est l'ordre par le respect des citoyens pour la loi.

La monarchie éblouit, fascine le peuple et l'endort dans l'oubli de ses devoirs.

La république élève l'homme, l'éclaire, et forme les citoyens à la pratique des libertés.

Thermes de Lessus.

L. C.

Les généraux ne doivent jamais arriver trop tard, témoin Grouchy, qui, pour ce fait, fit perdre à Napoléon I^{er} la bataille de Waterloo.

On ne peut adresser le même reproche à Mac-Mahon. A Magenta, il arriva juste à point pour délivrer Napoléon III et lui faire gagner la bataille.

A Fröschwiller, il attaqua trop tôt.

Dieu veuille, pour le salut de la France, qu'il ne soit pas arrivé trop tôt président de la République.

La médecine et la liberté.

LES MARCHANDS DE REMÈDES SECRETS.

La quatrième page des journaux est pleine d'annonces recommandant les remèdes les plus divers. On pourrait croire au premier abord à la philanthropie des inventeurs ou des vendeurs; mais non : la vente de ces médicaments est tout simplement une industrie fructueuse, très fructueuse, quoique peu